

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE *à partir de 18 ans*

lieu de loisirs de plus de 50 personnes



pass **COVID-19** sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet.

UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique
de moins de 48h.

OU

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif datant
d'au moins 15 jours et
de moins de 6 mois.



PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE à partir de 18 ans

lieu de loisirs de plus de 50 personnes



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

pass COVID-19 sanitaire

UN CERTIFICAT DE VACCINATION

À condition de disposer d'un
schéma vaccinal complet.

UN TEST NÉGATIF

RT-PCR ou antigénique
de moins de 48h.

OU

UN CERTIFICAT DE RÉTABLISSEMENT

de la Covid-19 : test RT-PCR
ou antigénique positif datant
d'au moins 15 jours et
de moins de 6 mois.

